

SEMAINE 1	LENDI 11	MARDI 12	MERCREDI 13	JEUDI 14	VENREDI 15
MATIN	Sortie Journée Salle Omnisports Jeux d'opposition --- Permis piéton	Sortie neige ou ballade à VENTRON	Salle Omnisports Grand Jeux des énigmes Repas	Médiathèque Repas	Départ 9h Sortie journée Royal Kid Retour 18h

SEMAINE 2	LUNDI 18	MARDI 19	MERCREDI 20	JEUDI 21	VENREDI 22
MATIN	Sortie Journée Salle Omnisports La tête et les jambes --- Jeux neige à la Vierge	Sortie neige Ou Randonnée au Rouge Gazon	Médiathèque Repas	Visite de la boulangerie PETITGENET Repas	Départ 8h Sortie journée Le vaisseau à Strasbourg Retour 19h

La Mairie se réserve le droit d'annuler ou de modifier une (ou plusieurs) activité(s) en cas d'inscriptions insuffisantes, en fonction de la météo ou toute autre raison qu'elle jugerait nécessaire.



VILLE DU THILLOT



CENTRE D'ACTIVITES ET DE LOISIRS

VACANCES DE FEVRIER DU 11 AU 22 FEVRIER 2019

INSCRIPTION :

Pour une bonne gestion de ces semaines il est impératif de s'inscrire au plus tard :

☛ **Le mercredi 6 février 2019**

La fiche d'inscription ainsi que l'autorisation parentale jointes au présent document sont à remettre **en Mairie**.



NOUVEAU LIEU D'ACCUEIL : Locaux CLSH situés 1 rue Nouvelle à LE THILLOT (ancienne crèche)

LIEU DES ACTIVITÉS SPORTIVES : Salle Omnisports « Maurice Schoenacker »

HORAIRES :

- ☛ Accueil échelonné de **8h30 à 9h30**
- ☛ Début des activités du **lundi au vendredi de 9h30 à 17h**
- ☛ Départ échelonné de **17h à 18h**
- ☛ **Tous les enfants inscrits seront obligatoirement demi-pensionnaires**

RENSEIGNEMENTS :

- ☛ M. Michel PETITJEAN, Organisateur – ☎ 03 29 25 00 59
- ☛ Mme Karine SUAREZ, Directrice – ☎ 06 73 35 94 46
- ☛ Mairie du Thillot - ☎ 03 29 25 00 59

*Réservé aux enfants âgés de 4 à 14 ans (maternelle/4^e) – Thillotins et non Thillotins
Limité à 34 participants (priorité sera donnée aux enfants Thillotins) Au delà inscription sur une liste d'attente*



FICHE D'INSCRIPTION

Nom et prénom de l'enfant :

Né(e) le :

Nom(s) et prénom(s) des parents ou du responsable légal :

Adresse :

N° de tél. :/...../...../...../..... N° tél. :/...../...../...../.....

N° CAF si allocataire :

Autorisation CAF PRO (vérification quotient familial)

Tous les enfants seront demi-pensionnaires

❖ J'autorise (nous autorisons) mon (notre) enfant :

- A rentrer seul chez lui après chaque animation.
- A attendre que le(s) parent(s) (ou le responsable légal) vienne(nt) le chercher

Semaine (s) choisie (s) :

DU LUNDI 11 AU 15 FEVRIER 2019

DU LUNDI 18 AU 22 FEVRIER 2019

DATE ET SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL :

Partie réservée à la Mairie

- Fiche sanitaire
- Chèque d'acompte
- Bordereau CAF
- Demande de prise en charge par un CE

➤ Une fiche sanitaire de liaison, incluant l'autorisation parentale, sera à retirer à l'accueil de la mairie lors du dépôt de votre inscription et à rendre impérativement le premier jour du centre.

(Si votre enfant a déjà participé aux différents centres de loisirs merci de le préciser, possibilité de mettre à jour sa fiche sanitaire.)

ACOMPTÉ ET RÈGLEMENT

Un chèque de caution de 50€, à l'ordre du Trésor Public, par enfant est demandé le jour de l'inscription.

Le chèque de règlement, à l'ordre du Trésor Public, sera à déposer le 1^{er} jour du centre.

TARIFS

ATTENTION TARIFS MODIFIÉS	Demi-pensionnaires
Thillotins et personnel communal tarif réduit ⁽¹⁾ QF <= 800 €	50,00 €
Thillotins et personnel communal plein tarif ⁽¹⁾ QF > 800 €	55,00 €
Extérieurs tarif réduit ⁽¹⁾ QF <= 800 €	60,00 €
Extérieurs plein tarif ⁽¹⁾ QF > 800 €	65,00 €

⁽¹⁾ Pour déterminer le quotient familial (QF), il convient d'utiliser le calcul suivant :

$$\frac{\text{Revenu brut} \times \text{Nombre de parts}}{12}$$

Pour les familles bénéficiaires des allocations familiales de la CAF, ce quotient familial figure sur la notification « aides au temps libre » qui vous est fournie par cet organisme.

Pour information : suite à la mise en place d'un partenariat entre les communes du THILLOT et du MENIL, les enfants résidants au Ménéil bénéficient du tarif Thillotin (la différence étant prise en charge directement par la commune du Ménéil).

